

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 16 décembre 2024</p> <p>Date de convocation 03 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 19</p> <p>Pouvoirs 05</p> <p>Votants 24</p>	<p>Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER</p> <p><u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.75 – DECISIONS DUBGETAIRES – Tarifs de location des salles municipales

Rapporteur : Pascal MARIE

Comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur la revalorisation des tarifs des salles municipales.

Vu l'avis de la Commission 1 du 02 décembre 2024,

A compter du 1er janvier 2025, il est proposé de revaloriser de 2% les tarifs des salles municipales, comme détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ESPACE DES ARTS'CHEPONTAINS

JOURNEE (du lundi au jeudi)	2024	2025
- Association Archépontaine	GRATUIT	GRATUIT
- Association extérieure	451,00 €	460 €
- Entreprise Archépontaine	469,00 €	478 €
- Entreprise extérieure	627,00 €	640 €
WEEK END	2024	2025
- Archépontain, personnel municipal	627,00 €	640 €
- extérieur	1 101,00 €	1 123 €
- Association Archépontaine : 1 ^{ère} demande	150,00 €	153 €
- Association Archépontaine : par demande supplémentaire dans la même année	627,00 €	640 €
- Association extérieure	1 101,00 €	1 123 €
- Entreprise Archépontaine	944,00 €	963 €
- Entreprise extérieure	1 256,00 €	1 281 €
- Manifestation à but lucratif	1 571,00 €	1 602 €
- à la réservation	30%	30%
VAISSELLE	2024	2025
Forfait moins de 50 couverts	89,00 €	91 €
Forfait de 51 à 100 couverts	163,00 €	166 €
Forfait plus de 100 couverts	226,00 €	230 €
Personnel municipal et élus en position : 1 fois tous les 2 ans (réservation à propre titre uniquement)	GRATUIT	GRATUIT
Articles de vaisselle cassés ou manquants	3,70 €/pièce	3,70 €/pièce
Saladiers/plats/articles de présentation, cassés ou manquants	16,40 €/pièce	16,40 €/pièce

Salle AMBROISE CROIZAT

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 027-212704696-20241216-24_75-DE

JOURNEE (du lundi au jeudi)		
- archépointain	270,00 €	275,00 €
- extérieur	297,00 €	303,00 €
- Association Archépointaine	GRATUIT	GRATUIT
- Association extérieure	297,00 €	303,00 €
- Entreprise Archépointaine	297,00 €	303,00 €
- Entreprise extérieure	439,00 €	448,00 €
- CNFPT et autres organismes	134,00 €	137,00 €
WEEK END		
	2024	2025
- archépointain	324,00 €	330,00 €
- extérieur	543,00 €	554,00 €
- Personnel municipal, retraités et élu en position : 1 fois tous les 2 ans (réservation à propre titre uniquement)	55,00 €	56,00 €
- Association Archépointaine : 1 ^{ère} demande	GRATUIT	GRATUIT
- Association Archépointaine : par demande supplémentaire dans la même année	391,00 €	399,00 €
- Association extérieure	543,00 €	554,00 €
- Entreprise Archépointaine	543,00 €	554,00 €
- Entreprise extérieure	954,00 €	973,00 €
- Manifestation à but lucratif	1 067,00 €	1 088,00 €
DEMI-JOURNEE (du lundi au jeudi)		
	2024	2025
- CNFPT et autres organismes	72,00 €	73,00 €

SALLE D'ARMES (Associations culturelles UNIQUEMENT)

JOURNEE (du lundi au jeudi)		2024	2025
- Association Archépointaine		GRATUIT	GRATUIT
- Association extérieure		343,00 €	350 €
WEEK END			
- Association Archépointaine		GRATUIT	GRATUIT
- Association extérieure			500 €

salle du CONSEIL MUNICIPAL

JOURNEE du lundi au vendredi (sauf contrainte organisationnelle)		2024	2025
- CNFPT et autres organismes		155 €	158 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE**- DE REVALORISER de 2% les tarifs des salles municipales, à compter du 1er janvier 2025, comme ci-dessus désignés.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

**Certifié conforme et exécutoire**

Le Maire de Pont de l'Arche,

Richard JACQUET